



## Conservatoire du littoral

Aix-en-Provence, le 7 août 2018

*La déléguée de rivages adjointe*

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
Parc Cravero  
83 220 LE PRADET

*Affaire suivie par : CLMARY*

**Objet :** Extension de périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur le site de La Colle Noire

**N. Réf. :** CLM/2018/399

**P.J :** Plans du projet d'extension

Monsieur le Maire,

Le Conservatoire du littoral a pour mission de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels, et a identifié des zones ayant vocation à être protégées à l'horizon 2050.

Au sein de ces zones d'intervention et après concertation avec des acteurs locaux, le Conservatoire présente à son conseil d'administration les périmètres d'intervention à l'intérieur desquels l'établissement est autorisé à mener un programme d'intervention foncière qui se traduit principalement par des opérations d'acquisition foncière.

Comme vous le savez, le Conservatoire du littoral est légataire d'un ensemble immobilier situé Chemin de la Vigneraie au Pradet. Ce legs concerne un ensemble de 7 ha 73 a 28 ca, qui appartenait à Monsieur SAGE, et comporte d'anciens terrains de vignes et d'oliviers, actuellement laissés à l'abandon, ainsi que plusieurs éléments bâtis, dont une maison d'habitation. Vous trouverez les plans de localisation joints à ce courrier.

Ce site constitue une entité paysagère très intéressante pour le maintien ou pour un retour à une activité agricole traditionnelle, qui complétera avantageusement les paysages extraordinaires du site de La Colle Noire sur lequel l'établissement intervient déjà. La gestion pourrait, comme le reste du site, être gérée par les équipes de Toulon Provence Méditerranée.

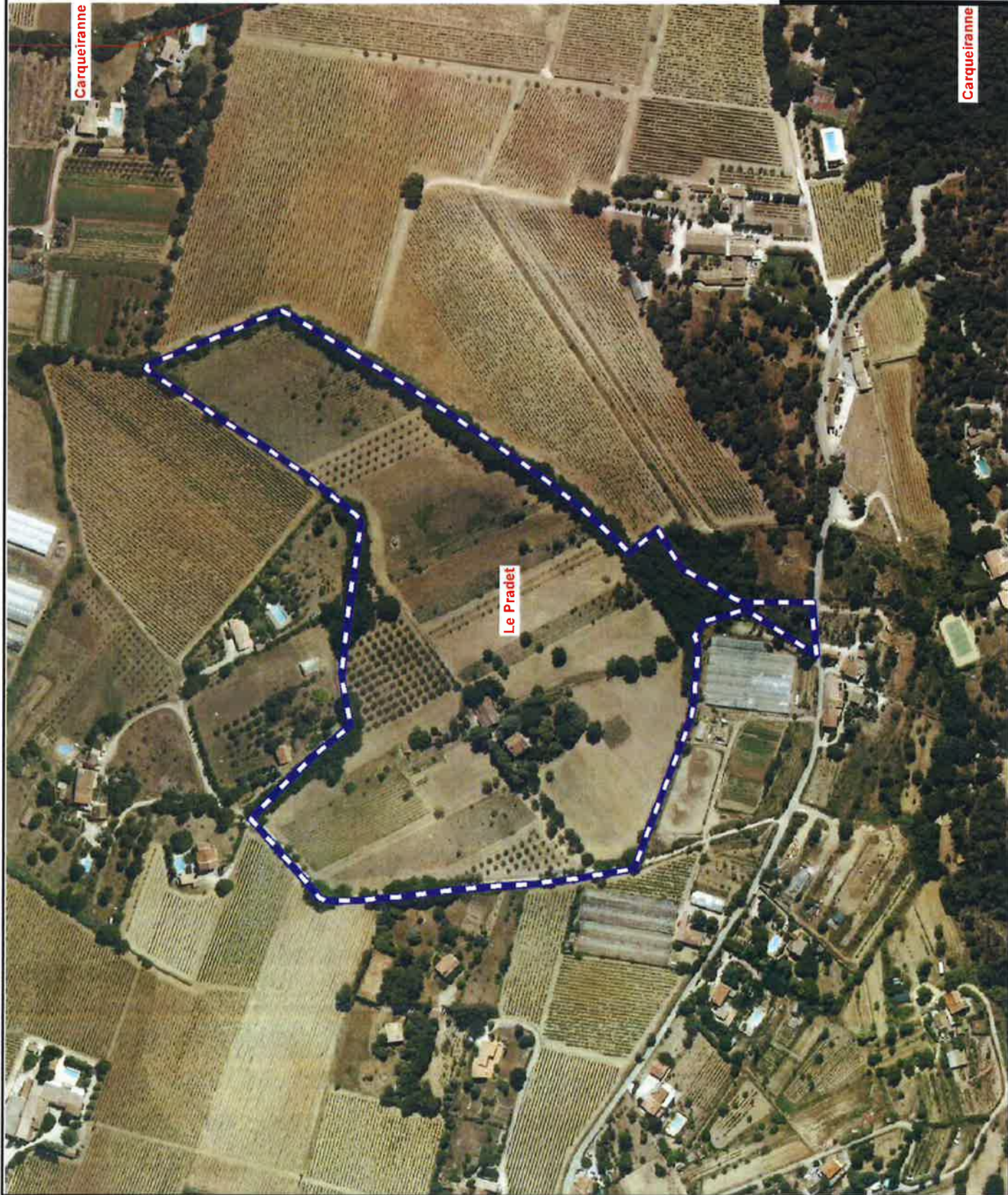
Afin de pouvoir procéder à l'acceptation du legs, le Conservatoire du littoral doit préalablement présenter l'extension du site de La Colle Noire lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral en date du 27 septembre 2018.





Conformément aux dispositions de l'article L.322-1 du Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir soumettre cette opération à votre conseil municipal, et de me communiquer son avis. Faute d'une réponse de votre part dans un délai de deux mois, l'avis sera considéré comme favorable.

Je reste disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Sophie SEJALON

LA COLLE NOIRE - Extension (7,7 ha) - Commune du Pradet

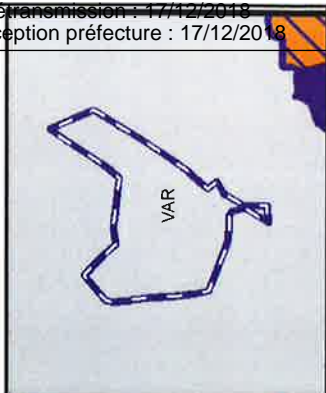


-  Extension sur le domaine terrestre
-  Périmètre d'intervention validé sur le domaine terrestre
-  Domaine terrestre protégé par le Cdl
-  Limite communale 83



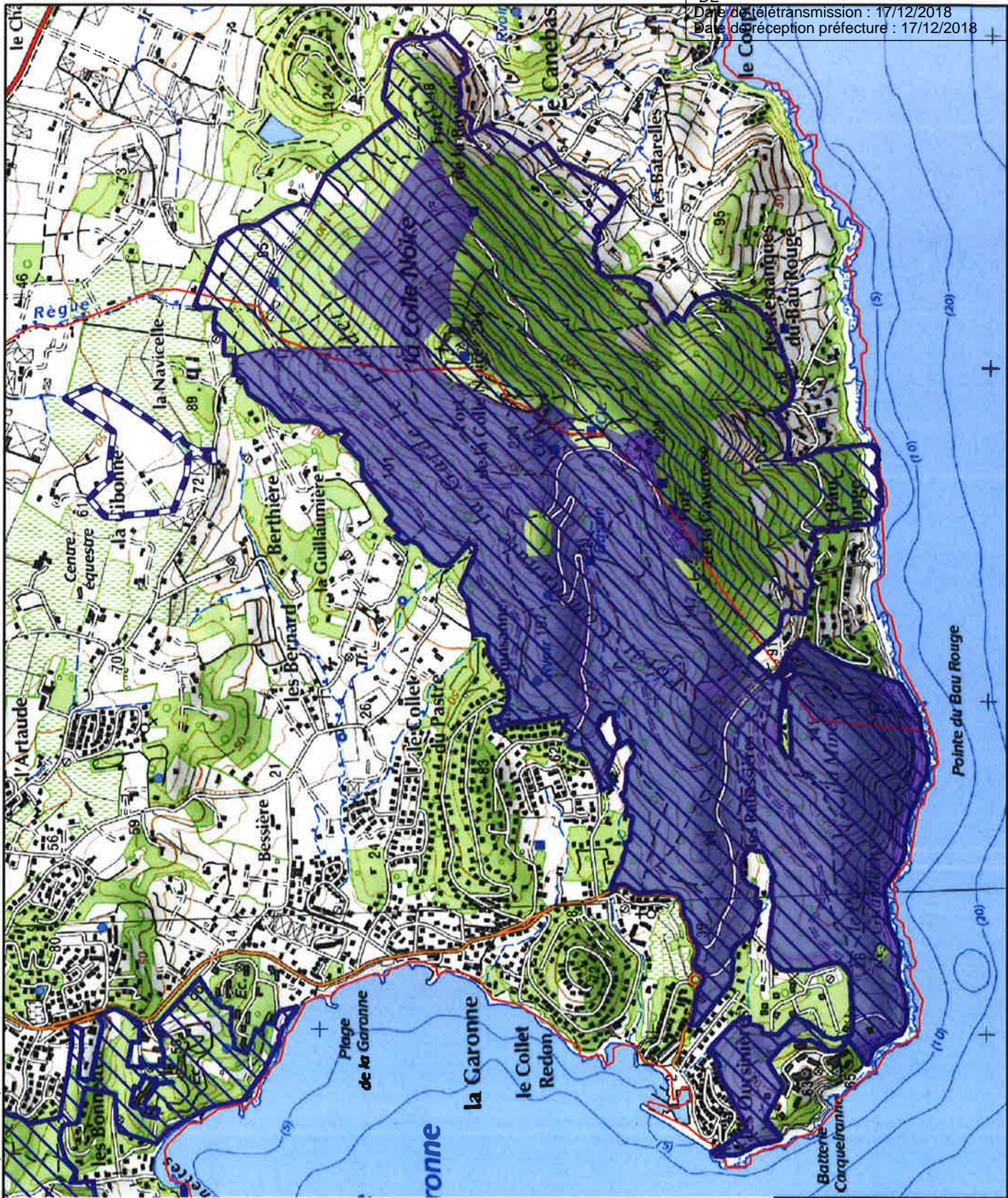
0 55 110 m

© IGN - SCAN25



Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20181217-18-DCM-DGS-080  
-DE  
Date de transmission : 17/12/2018  
Date de réception préfecture : 17/12/2018

**LA COLLE NOIRE - Extension (7,7 ha) - Communes du Pradet**



-  Extension sur le domaine terrestre
-  Périmètre d'intervention validé sur le domaine terrestre
-  Domaine terrestre protégé par le Cdl
-  Zone de préemption ENS
-  Propriété départementale ENS
-  Limite communale 06



© IGN - SCAN25 ®

